

Décision

Générale

colonial

Décision n° 139/SG/SAS autorisant M. Waïd Aref Bourhan, contrôleur sanitaire du corps territorial 'du Service d'Hygiène à effectuer un stage dans un service d'arraisonnement en métropole

n° 139/SG/SAS

Ministère MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES	Date de publication 3 février 1968
Numéro JO n° 4 du 25/02/1968	Date du numéro 25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Waïb Aref Bourhan, contrôleur sanitaire de 2° classe(3° échelon, du Corps territorial du Service d'Hygiène, est désigné pour effectuer un stage de perfectionnement auprès de la Direction du Contrôle sanitaire aux frontières de la 5° circonscription à Marseille, durant le premier semestre 1968.

Art. 2

— Pendant la durée de son stage, M. Waïb Aref Bourhan conservera le bénéfice de sa rémunération de service.

Art. 3

Une réquisition de passage, par voie aérienne en classe touriste (groupe III) Djibouti-Marseille-Djibouti, sera délivrée au M. Waïb Aref Bourhan, qui quittera le Territoire à partir du 1er janvier 1968.

Art. 4

Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputable au budget local de l'exercice 1968.